

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020**

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS,  
Mme SANDALO, CHRISTOPHE, ARNOULT, JANIN, VOGUET, M. ROUSSELIN.

Etaient absents excusés : M. PONSOT procuration à Mme CHRISTOPHE,  
M. RABY, M. BERHAUT.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire  
le jeudi 27 février 2020 à 19h00  
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Budget assainissement : Compte de gestion 2019 ;
- 2) Budget assainissement : Compte administratif 2019 ;
- 3) Budget général : Compte de gestion 2019 ;
- 4) Budget général : affectation du résultat 2019 ;
- 5) Budget général : Compte administratif 2019 ;
- 6) Transfert des excédents des services eau et assainissement à l'Agglomération de Chaumont ;
- 7) SDED52 : Intention d'enfouissement de l'éclairage public et Telecom rue de Chaumont ;
- 8) Retrait des délibérations n°20191203 et 20191204 ;
- 9) Réfection de la façade de l'école Anne-Marie Fourrière ;
- 10) SDED52 mise à jour des statuts.

### **Points divers**

- DIA : parcelle section ZA n° 268 sise 33 rue de Chaumont à Choignes ;
- DIA : parcelles section 096 B n° 76, 77 et 78 sise 5 place du Tilleul à Chamarandes ;
- DIA : parcelle section ZA n° 63 sise 20 rue de Chaumont à Choignes ;
- Réforme sur la taxe d'habitation ;
- SNCF : problèmes des bois ;
- Réception des travaux de la voix verte ;
- Travaux à l'école.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Edwige CHRISTOPHE** est nommée secrétaire à l'unanimité. Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### 20200201 – Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal certifie, à l'unanimité, que le compte de gestion de l'année 2019 du budget assainissement, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, à savoir :

| Résultat budgétaire de l'exercice |                |                |                    |
|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------------|
|                                   | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
| <b>Recettes</b>                   |                |                |                    |
| Titres émis                       | 131 329,91 €   | 61 219,87 €    | 192 549,78 €       |
| <b>Dépenses</b>                   |                |                |                    |
| Mandats émis                      | 162 040,58 €   | 61 552,72 €    | 223 593,30 €       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>     |                |                |                    |
| Excédent                          |                |                |                    |
| Déficit                           | - 30 710,67 €  | - 332,85 €     | - 31 043,52 €      |

| Résultat de l'exercice |                          |                                       |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|--------------------------|
|                        | Résultat de clôture 2018 | Part affectée à l'investissement 2019 | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture 2019 |
| <b>Investissement</b>  | 29 362,40 €              |                                       | - 30 710,67 €          | - 1 348,27 €             |
| <b>Fonctionnement</b>  | 57 476,94 €              | 3 637,60 €                            | - 332,85 €             | 53 506,49 €              |
| <b>Total</b>           | 86 839,34 €              | 3 637,60 €                            | - 31 043,52 €          | <b>52 158,22 €</b>       |

### 20200202 – Compte administratif 2019

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique KOLB, Adjointe, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget assainissement.

19h24 : arrivée de Mme Claude VOGUET

## BUDGET GENERAL

### 20200203 – Compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, certifie, que le compte de gestion de l'année 2019 du budget général, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, à savoir :

| Résultat budgétaire de l'exercice |                |                |                    |
|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------------|
|                                   | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
| <b>Recettes</b>                   |                |                |                    |
| Titres émis                       | 453 857.29 €   | 704 196.34 €   | 1 158 053.63 €     |
| <b>Dépenses</b>                   |                |                |                    |
| Mandats émis                      | 387 815.35 €   | 508 292.41 €   | 896 107.76 €       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>     |                |                |                    |
| Excédent                          | 66 041.94 €    | 195 903.93 €   | 261 945.87 €       |
| Déficit                           |                |                |                    |

| Résultat de l'exercice |                          |                                       |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|--------------------------|
|                        | Résultat de clôture 2018 | Part affectée à l'investissement 2019 | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture 2019 |
| <b>Investissement</b>  | - 195 135,26 €           |                                       | 66 041,94 €            | - 129 093,32 €           |
| <b>Fonctionnement</b>  | 707 222,78 €             | 195 135,26 €                          | 195 903,93 €           | 707 991,45 €             |
| <b>Total</b>           | 512 087,52 €             | 195 135,26 €                          | 261 945,87 €           | 578 898,13 €             |

### 20200204 – Affectation du résultat de l'exercice 2019

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2019 ;  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;  
 Considérant que le compte de gestion présente les résultats suivants ;  
 Considérant qu'il convient d'intégrer le solde du budget assainissement, soit 52 158.22 € (délibération n°20191207 du 12/12/2019) ;

| Résultat de l'exercice |                          |                                       |   |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---|------------------------|--------------------------|
|                        | Résultat de clôture 2018 | Part affectée à l'investissement 2019 | Intégration du solde du budget assainissement | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture 2019 |
| <b>Investissement</b>  | - 195 135,26 €           |                                       | - 1 348,27 €                                  | 66 041,94 €            | - 130 441,59 €           |
| <b>Fonctionnement</b>  | 707 222,78 €             | 195 135,26 €                          | 53 506,49 €                                   | 195 903,93 €           | 761 497,94 €             |
| <b>Total</b>           | 512 087,52 €             | 195 135,26 €                          | 52 158,22 €                                   | 261 945,87 €           | 631 056,35 €             |

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2019 comme suit :
- la somme de **631 056,35 €** en excédent de fonctionnement reporté à la ligne R 002 ;
  - la somme de **130 441,59 €** au 1068 pour compenser le déficit d'investissement.

### 20200205 – Compte administratif 2019

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique KOLB, Adjointe, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget général.

## **20200206 – Transfert des excédents des services Eau potable et Assainissement collectif**

Le cadre juridique confère à la communauté d'agglomération les compétences « Eau » et « Assainissement collectif » en lieu et place des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le transfert de ces compétences a donné lieu à la clôture des budgets annexes communaux avec intégration des résultats 2019 dans le budget principal de la commune.

S'agissant de Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), l'eau et l'assainissement sont des services soumis au principe de l'équilibre financier (art. L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT) qui nécessite l'individualisation des dépenses et des recettes au sein d'un budget spécifique ainsi que leur financement par les seules redevances ou prix de vente acquittés par les usagers.

La communauté d'agglomération étant organisatrice des services au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est possible de transférer en tout ou partie les excédents de ces services suivant délibération concordante de la commune et de la Communauté.

Ces excédents constitués au fil des années par une gestion rigoureuse de ces deux compétences sont issus des redevances acquittées par les usagers pour permettre l'équilibre du fonctionnement du service public ainsi qu'en prévision de travaux futurs.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **adopte** le principe de transfert des excédents du budget assainissement à la Communauté d'agglomération de Chaumont conformément au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Chaumont au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **décide** de transférer à la Communauté d'agglomération les montants d'excédents suivants :

Service Assainissement Collectif :

Fonctionnement : **52 158,22 €**

Investissement : 0,00 €

Service Eau :

Fonctionnement : **20 000,00 €**

Investissement : 0,00 €

## **20200207 – SDED52 : intention d'enfouissement de l'éclairage public et Telecom rue de Chaumont à CHOIGNES**

Dans le cadre de la politique de l'enfouissement de l'éclairage public sur la commune, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de son intention de faire lesdits travaux d'enfouissement du n°1 au n° 21 de la rue de Chaumont à CHOIGNES.

## **20200208 – Retrait des délibérations n°20191203 et n° 20191204**

Les services de la Préfecture ont demandé le retrait des délibérations n° 20191203 et n°20191204 du 12/12/2019 concernant la redevance assainissement et la surtaxe eau pour l'année 2020.

En effet, les compétences eau et assainissement ont été transférées à l'Agglomération de Chaumont le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les communes membres ne sont donc plus compétentes pour fixer les tarifs relatifs à des consommations d'eau et d'assainissement après cette date.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide du retrait des délibérations n° 20191203 et n°20191204.

## **20200209 – Rénovation de la façade de l'école Anne-Marie Fourrière : choix de l'entreprise**

La façade de l'école, côté Ouest, est endommagée par les intempéries. En effet, le bardage en bois est très abîmé et nécessite d'importants travaux de protection et d'étanchéité.

Des consultations ont été lancées pour sa rénovation.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise : AQUARELLE, sise 1 rue chemin de ronde 52000 CHAUMONT, pour un montant de **8 691,00 € HT**.

## **20200210 – SDED52 : mise à jour des statuts**

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 13 février 2020 approuvant les modifications des statuts du syndicat, ainsi que la mise à jour des annexes, le conseil municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

## **POINTS DIVERS**

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelle section ZA n° 268 sise 33 rue de Chaumont à CHOIGNES ;
- parcelles section 096 B n° 76, 77 et 78 sise 5 place du Tilleul à CHAMARANDES ;
- parcelle section ZA n° 63 sise 20 rue de Chaumont à CHOIGNES ;

### **La parole est donnée à Mme KOLB**

Conformément à l'engagement du Président de la République, l'ensemble des Français paieront pour la dernière fois la **taxe d'habitation** sur leur résidence principale en 2019, pour 80% de foyers, et en 2022 pour les 20% des foyers restants.

Elle sera supprimée pour les résidences principales, sans création ou augmentation d'impôt.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**La parole est donnée à M. THOMAS**

Avec la sécheresse récurrente des dernières années et les derniers coups de vent, des arbres menacent de tomber dans certains bois de la commune.

Les services de la SNCF ont contacté la mairie afin de parer l'urgence sur des **arbres en état de dangerosité** le long de la ligne de chemin de fer après le coteau Saint Michel en direction du LIDL.

D'autres arbres vers le Val des Escholiers ainsi que sur la côte de Surmont devront également être abattus.

Une discussion s'en suit sur la programmation d'une campagne d'abattage afin de sécuriser les bois.

**La parole est donnée à M. VIALLETEL**

La **réception des travaux de la voix verte** a été faite. Les travaux sont donc terminés.

Les **travaux du Paquis Haut** se poursuivront dans le courant du mois de mars selon la météo. Encore une semaine de travail devrait suffire pour terminer le chantier.

**La parole est donnée à Mme CAUNOIS**

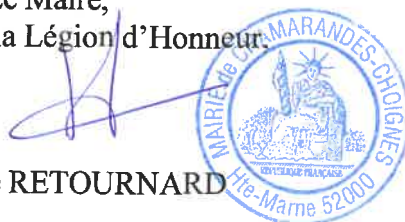
Une **lampe solaire** pour éclairer l'entrée de la garderie a été posée.

**Dates à retenir :**

**Elections municipales** : les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h30

Le Maire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur.



Bernadette RETOURNARD